

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3469)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
M. Lauzzana

ARTICLE 24

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« relatif à la »

les mots :

« en matière de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.